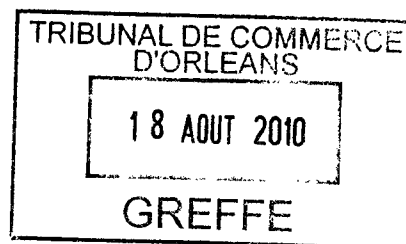


A 4304



7, rue Michel Royer - 45100 Orléans
Tél. : 02 38 66 91 91 - Fax : 02 38 66 27 81
Courriel : cac@arche-audit.fr

EXEMPLAIRE GREFFE



SAS PEIGNIN & JACQUET
Rue des Muids - ZI
45140 SAINT JEAN DE LA RUELE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE SAS EN SARL**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SAS PEIGNIN & JACQUET EN SARL

A l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 30 mars 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société **SAS PEIGNIN & JACQUET** et en application des dispositions de l'article L.225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur cette base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A ORLÉANS, le 9 mars 2010

Dominique MARGRY